

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2015

1. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Monsieur Jean-Louis Gabel au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2015.

3. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil Municipal,

- prend acte des informations contenues dans les rapports annuels 2014 sur la qualité et le prix des services publics de l'assainissement et de l'élimination des déchets établis par l'Eurométropole de Strasbourg.

4. SDEA / PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 - SYNTHESE LOCALE EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

- prend acte des informations contenues dans le rapport annuel 2014 – synthèse locale eau potable par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

5. PRESENTATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2014 DE RESEAU GAZ DISTRIBUTION SERVICES

Le Conseil Municipal,

- a pris connaissance du compte-rendu d'activités 2014 relatant l'activité de Réseau Gaz Distribution Services dans notre Commune.

6. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC METROPOLITAIN DE LA RUE PIERRE ET MARIE CURIE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA WANTZENAU / CESSION A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG DES PARCELLES CORRESPONDANTES

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg de la rue Pierre et Marie Curie et du cheminement reliant cette rue à la promenade du Golf à La Wantzenau,
- approuve à l'unanimité, l'acquisition à l'euro symbolique par l'Eurométropole de Strasbourg des terrains d'assiette des voies concernées, propriétés de la SERS, à savoir, les parcelles cadastrées comme suit :
 - section 46 n°540/15 avec 18,68 ares,
 - section 46 n°541/15 avec 1,34 ares,représentant un total de 20,02 ares.

7. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / AVIS A DONNER SUR L'ACQUISITION DE TERRAINS A INCORPORER DANS LA VOIRIE PUBLIQUE METROPOLITAINE

Le Conseil Municipal,
après le retrait de la salle de Monsieur Denis Claus,
après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable à l'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg, des parcelles suivantes :
 - section 36 n°(1)/68 de 1,97 are, appartenant à Mme Brigitte Claus, classée en zone NC7in du POS, au prix de 300 € l'are, soit un montant total de 591 €,
 - section 35 n°(1)/2 de 0,22 are, appartenant à M. Denis Claus, classée en zone NC7in du POS, au prix de 300 € l'are, soit un montant total de 66 €,
 - section 35 n°(1)/1 de 0,93 are, appartenant au groupement forestier Le Sehnert, classée en zone NC7in du POS, au prix de 300 € l'are, soit un montant total de 279 €, auquel s'ajoute une indemnisation des bois plantés dans l'emprise d'acquisition, fixée, après expertise amiable, à 748,30 € soit un montant global de 1027,30 €,
 - section 34 n°(1)/109 de 0,44 are, appartenant aux conjoints Micheline Koch née Schurr – Vanessa Wolff née Koch – Florent Koch, classée en zone UX2in (non aménagé) du POS, au prix de 1900 € l'are, soit un montant total de 836 €, auquel s'ajoute une indemnisation pour perte de revenus du panneau d'affichage, démonté pendant la période des travaux, fixée forfaitairement en accord avec le vendeur à 200 €, soit un montant total de 1036 €,
 - section 41 n°(2)/63 de 1,06 are, appartenant à la SCI Les Saules, classée en zone UX2in (aménagé) du POS, au prix de 3000 € l'are, soit un montant total de 3180 €.

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des Finances réunies les 2 et 23 novembre 2015,
après avoir pris connaissance du rapport de présentation des orientations budgétaires pour la période 2016-2020
après avoir entendu l'exposé oral,
après avoir débattu,

- prend acte des axes proposés pour 2016, à savoir :
 - la maîtrise de l'évolution de nos charges de fonctionnement,
 - un maintien des taux communaux des taxes d'habitation et foncière,
 - l'inscription de travaux pour un montant de 1 965 000 €,
 - l'inscription d'acquisitions foncières pour un montant de 2 millions d'euros,
 - la cession des biens immobiliers acquis dans le cadre de la réalisation de logements aidés,
 - le recours à un emprunt nouveau pour le financement des travaux à engager,
- atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

9. TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL COLLECTIF ENFANCE - ALSH / DETERMINATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR LES PETITES ET GRANDES VACANCES

Le Conseil Municipal,
vu l'avis favorable de la commission enfance, vie des écoles et jeunesse émis le 5 novembre 2015,
après avoir délibéré,

- approuve avec 25 voix pour et 1 voix contre :
 - les 6 barèmes de revenus,
 - la grille de tarifs hebdomadaires,

pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnant durant les petites et grandes vacances, tels qu'indiqués dans l'annexe jointe.

Ces données chiffrées seront prises en considération pour déterminer la participation familiale à verser. La nouvelle tarification sera instaurée à compter des vacances de Noël 2015.

10. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE DE TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN « LOGEMENTS AIDES »

Le Conseil Municipal,

considérant qu'il convient de poursuivre l'exercice du droit de préemption à la suite du constat de carence en matière de logements aidés sur la Commune de La Wantzenau,

considérant qu'il convient d'établir une convention entre la Préfecture du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et la Commune de La Wantzenau,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 et L.2122-23,

vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L.302-8, L.302-9-1 et L.213-3,

vu l'arrêté préfectoral prononçant la carence au titre de la période triennale 2011-2013 pour la Commune de La Wantzenau,

vu la convention tripartite entre l'Etat, l'Eurométropole de Strasbourg et la Commune de La Wantzenau en cours d'élaboration en vue de définir les modalités d'exercice du droit de préemption,

➤ autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention tripartite de transfert de droit de préemption urbain « logements aidés » et tous les documents y afférent.

11. AVIS A DONNER SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

➤ émet à l'unanimité, un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Communale, notamment sur les dispositifs relatifs :

- au rattachement de la Communauté de Communes Les Châteaux à l'Eurométropole de Strasbourg,
- à la réflexion engagée pour intégrer Colmar au Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de onze délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Aurélien CROMBÉ

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUIARD

Mme Christiane HEINTZ

Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Pia KIEFFER

M. Frédéric MAURY

Mme Sabine PAILLARD

M. Grégory SCHNEIDER

Mme Christine STROH

M. Stéphane STROH

M. Benjamin VIX

Mme Aline WISS

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Absents, excusés :

Mme Anne HEMMERLE avec procuration à M. Jean-Louis GABEL

M. Serge HUGEL avec procuration à Mme Katia BOSSUYT

M. Camille MEYER avec procuration à Mme Michèle KANNENGIESER

M. Martial SCHILLINGER avec procuration à M. Christophe GEORG

Mme Myriam STENGER avec procuration à Mme Françoise BOISSIERE

M. Clément VIX avec procuration à M. Benjamin VIX

Mme Agnès MACHWATE

Mme Lise-Marie SEYS

M. Christophe STROH

Affiché le 26 novembre 2015.